Dossier d’inscription

DÉBUT DES COURS : lundi 11 septembre 2023

LE CLUB :



Il regroupe 3 secteurs :

**LA GYMNASTIQUE LOISIR :**

* Baby gym
* Éveil Gymnique
* Multi gym
* École de gym ado
* Trampoline

**LA GYMNASTIQUE COMPÉTITION :**

* Le groupe Poussines
* Le groupe Benjamines
* Le groupe fédéral
* Le groupe perf
* Le groupe CHA

**LA GYMNASTIQUE DE HAUT NIVEAU**

* Les groupes Élites.

NOS PARTENAIRES ET SPONSORS :





CONDITIONS D’ADHÉSION ET REGLEMENT INTERIEUR

**LES COURS D’ESSAIS et DATE À LAQUELLE LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENDU :**

Les enfants disposent d’un cours d’essai. Au-delà, le dossier d’inscription doit être rendu complet.

À partir de mi- octobre, tout adhérent qui ne sera pas à jour au niveau de son dossier ne sera plus accepté en cours jusqu’à la régularisation.

L’adhésion ne sera effective qu’après fourniture du dossier complet :

* La fiche d’inscription
* La fiche financière
* Le certificat médical datant de moins de 3 mois (pour les groupes compétitions) ou questionnaire santé fournis par le club
* Le règlement de la cotisation annuelle
* Une enveloppe timbrée pour les règlements par chèques vacances, coupons sport ou passeport loisirs.

**La fiche d’inscription :**

Le renseignement de l'adresse courriel est obligatoire afin de recevoir toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association ou de la section gymnique.

**La fiche financière :**

Une fiche par famille.

Des frais de dossier sont demandés pour toute nouvelle adhésion (sauf Nationale et Élite) : 10€

Un droit d’entrée pour toute nouvelle inscription est appliqué aux sections Élite : 500€

**Le certificat médical :**

OBLIGATOIRE lors de l'inscription pour les nouveaux adhérents ou les anciens adhérents dont le certificat est daté de plus de 3 ans.

Nous vous invitons, si possible, à prévoir le rendez-vous avec votre médecin dès les mois de juillet ou août afin d’éviter l’encombrement du mois de septembre et ainsi rendre votre dossier dans le délai imparti.

*Extrait du Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (le texte entre en vigueur le 1er septembre 2016) :*

*Notice : le décret fixe les conditions de renouvellement de la licence sportive et énumère les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières pour lesquelles un examen médical spécifique est requis. Il prévoit que la présentation d'un certificat médical est exigée lors de la demande d'une licence ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les trois ans. A compter du 1er juillet 2017, les sportifs devront remplir, dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire de santé dont le contenu sera arrêté par le ministre chargé des sports.*

**L’assurance FFG :**

En devenant adhérent, vous êtes licencié à la FFG (Fédération Française de gymnastique).

Grâce à votre licence, vous bénéficiez d'une couverture en complément de la sécurité sociale et de votre mutuelle, comprise dans la cotisation annuelle.

**Règlement :**

Le règlement global est obligatoire dès l'inscription.

La cotisation et licence ne seront pas remboursés si l’enfant décide d’arrêter en cours d’année.

Nous acceptons les chèques (ordre : AB Gym), les espèces et les chèques vacances, coupons sport, pass sport et passeport loisirs.

Pour les chèques vacances, coupons sport et passeports loisirs fournir une enveloppe timbrée.

Règlement de la licence fédérale séparé (Chèque à l’ordre de « AB Gym »).

Règlement de la cotisation possible en 3 chèques ou par prélèvements automatiques (10 mensualités).

Une réduction de 50% est accordée à partir du 3ème adhérent sur la cotisation la moins chère.

LA VIE DU CLUB

**L’ENTRAINEMENT :**

Les enfants peuvent venir habillés avec un short ou legging et d’un t-shirt ou débardeur.

Les filles qui le souhaitent peuvent venir en justaucorps.

PRÉVOIR UNE BOUTEILLE D’EAU car Il fait chaud dans la salle.

**LES MANIFESTATIONS INTERNES** :

Suivant les possibilités du club (disponibilités des entraîneurs, de la salle et des bénévoles), nous vous proposerons cette année :

* Le GALA : temps fort de l’année, c’est un spectacle que les enfants et les entraîneurs présentent généralement en décembre. Danse et gymnastique seront au programme.
* DÉMO’GYM : en cours d’année, les enfants présentent leurs progrès à leurs familles.
* Et d’autres, si des idées nous viennent en cours d’année…

**LES VACANCES SCOLAIRES :**

* Les séances de gymnastique sont suspendues pendant les vacances scolaires.
* Le club organise des stages pour certain groupe. Une participation financière de 10€/semaine est demandée. La durée du stage varie suivant le niveau des groupes.
* Les journées LUDIGYM : invit’ ta copine ou ton copain lors d’une journée spéciale. Les adhérents ont la possibilité de s’inscrire à cette journée organisée pendant les vacances scolaires où l’entraîneur anime un cours différent de ceux dispensés habituellement : Accrogym, gymnastique rythmique, trampoline… et d’inviter une copine ou un copain à découvrir de façon ludique son activité sportive.

**LES COMPÉTITIONS**

Les frais d’engagement en compétition, d’un montant forfaitaire de 20€, quel que soit le nombre de compétitions sur lesquelles l’enfant est engagé, sont demandés à l’inscription et encaissés dès la 1ère compétition.

Les gymnastes qui s’engagent en compétition, s’engage prioritairement en équipe.

Si une gymnaste ne fait pas les compétitions par équipe elle ne peut pas être engagée en individuel.

Il s’engage également à l’acquisition de l’équipement du club (justaucorps et survêtement en fonction du groupe).

En ce qui concerne le survêtement du club, il est proposé à la vente pour tous les adhérents. Il n’est obligatoire qu’à partir d’un certain niveau de compétition. Rapprochez-vous de l’entraîneur pour avoir des précisions.

Signature du/des représentant(s) légal (aux) :

GROUPE :

|  |  |
| --- | --- |
| Fiche d’inscription |  |
| Fiche financière |  |
| Certificat médical (pour nouveau licencié) ou questionnaire médical |  |
| Règlement |  |
| Nouvel adhérent |  |

FICHE D’INSCRIPTION 2023/2024

Remplir une fiche d’inscription par adhérent

Les parties grisées sont réservées au club

Indiquer l’ancien club s’il y en a un :

COORDONNÉES DE L’ADHÉRENT :

|  |  |
| --- | --- |
| NOM :   |  PRÉNOM :  |
| DATE DE NAISSANCE :  | GARÇON FILLE   |
| ADRESSE :   |
| CODE POSTAL :  | VILLE :  |
|  |
|  **E-mail (en CAPITALE) pour recevoir les infos du club :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  |

À RENSEIGNER SI L’ADHÉRENT EST MINEUR :

|  |
| --- |
| COORDONNÉES DU PERE  |
| Nom et Prénom :  |
| Tél portable :  |
| E-mail (si parents séparés) :  |
|   |
| COORDONNÉES DE LA MERE  |
| Nom et Prénom :  |
| Tél portable :  |
| E-mail (si parents séparés) :  |
|  |
| Parents séparés : oui non |

AUTORISATIONS :

* **RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

*Le règlement intérieur est affiché dans le hall du gymnase et téléchargeable sur le site internet*

**À signer par l’adhérent ou ses parents s’il est mineur :**

Je soussigné (e) ………………………………………………père, mère, tuteur, adhérent (1), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l’Association Avoine Beaumont Gymnastique, et m’engage à le respecter ou le faire respecter par mon enfant.

* **PRISE EN CHARGE MÉDICALE :**

**En cas d’urgence**. Je soussignée ………………………………………………………père, mère, ou tuteur ou adhérent (1), autorise le club à prendre toutes les mesures utiles en cas d’accident et à me diriger ou à diriger mon enfant vers l’hôpital ou la clinique de mon choix (précisez éventuellement) ……………………………………………………………………………………………………..

**Autorisation d’intervention chirurgicale**. Je soussigné (e), ………………………………………………, père, mère ou tuteur (1), autorise le club à prendre, sur avis médical, toutes mesures d’urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris lors des compétitions.

**Allergies ou intolérances** :

* **UTILISATION D’IMAGES :**

Dans le cadre de nos activités sportives, nous pouvons être amenés à photographier les gymnastes. Or aucun film ou photo ne peut être publié sans l’autorisation de l’intéressé s’il est majeur ou de ses représentants légaux s’il est mineur.

Les images prises ne pourront être en aucun cas dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Le club s’engage à ne pas faire commerce des images créées. Ces images ne pourront donner lieu à rémunération. Vous pourrez à tout moment faire valoir votre droit d’accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent sur simple demande au club.

Je soussigné (e),………………………………………………….., père, mère, tuteur, adhérent (1), déclare autoriser le club Avoine Beaumont Gymnastique, à faire paraître les supports suivants : journaux, plaquette, site internet, Facebook (1), les photographies ou films sur lesquels je peux ou mon enfant peut figurer.

Signature (des parents pour les mineurs)

FICHE FINANCIÈRE 2023/2024

Remplir une fiche financière par famille

Les parties grisées sont réservées au club – chèque à l’ordre d’Avoine Beaumont Gymnastique

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom et Prénom | Groupe | Frais de dossier nouvel adhérent (**10€)** | Droit d’entrée pour les groupes Nationale et Élite (**750€)****International (1500€)** | Cotisation club | Total club | Frais engagement compétitions(**20**€) | Licence Fédérale : **48.4€** (baby / éveil) ou **58.4€** pour tous les autres |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| TOTAL |  |  |  |  |  | / | / |

Une réduction de 50% est accordée à partir de la 3ème cotisation.

RÈGLEMENT de la cotisation par : RÈGLEMENT DE LA LICENCE par :

|  |  |
| --- | --- |
| Type de règlement | Montant par type de règlement |
| Chèque |  |
| Espèce |  |
| Prélèvement |  |
| Chèque vacances |  |
| Coupon sport |  |
| TOTAL |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Type de règlement | Montant par type de règlement |
| Chèque |  |
| Espèce |  |
| TOTAL |  |

L’affiliation à la fédération française de gymnastique (obligatoire) est à régler en une seule fois le jour de l’inscription.

Fournir une enveloppe timbrée pour les règlements par chèque vacances, coupon sport et passeport loisirs.

Détail des chèques :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Nom sur le chèque | Banque | Numéro du chèque | Montant |
| Chèque licence (octobre) |  |  |  |  |
| Chèque de frais d’engagement |  |  |  |  |
| Chèque 1 (octobre) : |  |  |  |  |
| Chèque 2 (janvier) : |  |  |  |  |
| Chèque 3 (avril) : |  |  |  |  |

Détail du prélèvement :

Frais de prélèvement : 4€ soit un montant total à régler de ……………………..€

|  |  |
| --- | --- |
| Premier versement par chèque déposé en octobre d’un montant de  |  |
| Puis 9 prélèvements entre novembre et juillet d’un montant de |  |